

RAPPORT DU PRÉSIDENT DE JURY

du concours de rédacteur territorial

Session 2019-2020

INTRODUCTION

Il s'agit du 7^{ème} concours de rédacteur organisé par le Centre de Gestion de la Vendée.

La session 2019 de ce concours a été organisée pour les départements de la Loire-Atlantique et de la Vendée.

Le nombre de postes ouverts a été fixé à :

EXTERNE	INTERNE	TOTAL
50	50	100

Aucun poste n'a été ouvert pour la 3^{ème} voie.

MISSIONS D'UN RÉDACTEUR TERRITORIAL

Les rédacteurs territoriaux sont chargés de fonctions administratives d'application. Ils assurent en particulier des tâches de gestion administrative, budgétaire et comptable, et participent à la rédaction des actes juridiques. Ils contribuent à l'élaboration et à la réalisation des actions de communication, d'animation et de développement économique, social, culturel et sportif de la collectivité.

Les rédacteurs peuvent se voir confier des fonctions d'encadrement des agents d'exécution. Ils peuvent être chargés des fonctions d'assistant de direction ainsi que de celles de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants.

LES INSCRIPTIONS

Le nombre de candidats inscrits est inférieur à la dernière session (organisée par le Centre de Gestion de la Vendée pour le compte de la Loire-Atlantique et de la Vendée en 2017).

1 657 candidats inscrits à la session 2019 contre 1 969 en 2017.

Le nombre de postes ouverts est en baisse par rapport à la session 2017 (3^{ème} voie compris).

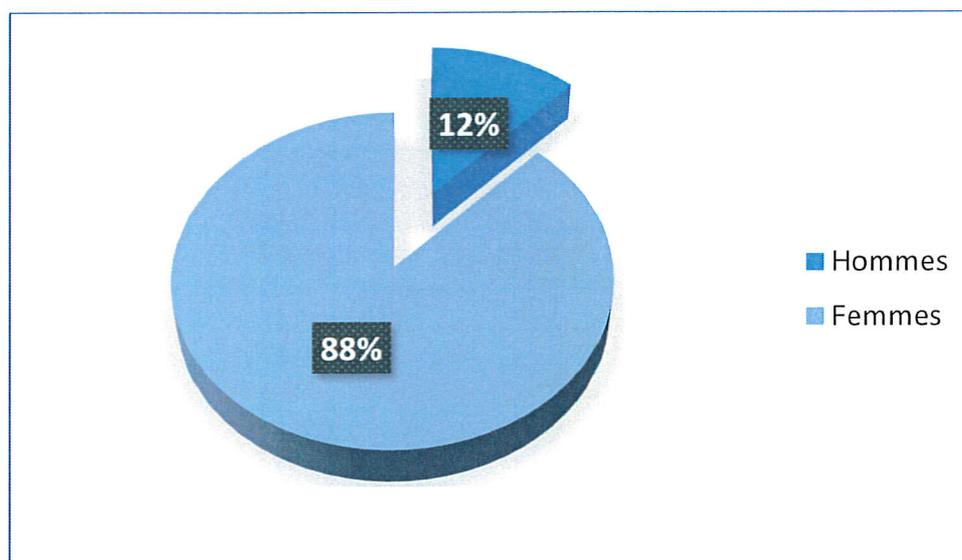
100 postes ouverts en 2019 contre 160 postes en 2017 :

- 50 postes en externe (67 en 2017),
- 50 postes en interne (80 en 2017),
- 0 poste en 3^{ème} voie (13 postes en 2017).

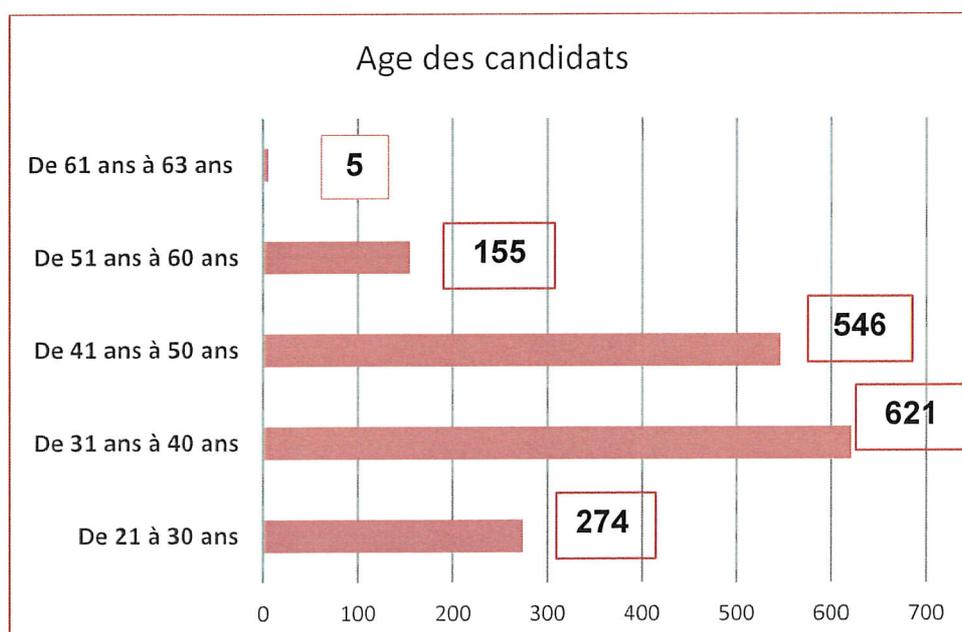
	EXTERNE	INTERNE	TOTAL
Postes ouverts	50	50	100
Admis à concourir	610	1 047	1 657
Nbre d'annulations	31	9	40
Nbre convoqués	579	1 022	1 601

PROFIL DES 1 601 CANDIDATS CONVOQUÉS A LA SESSION 2019

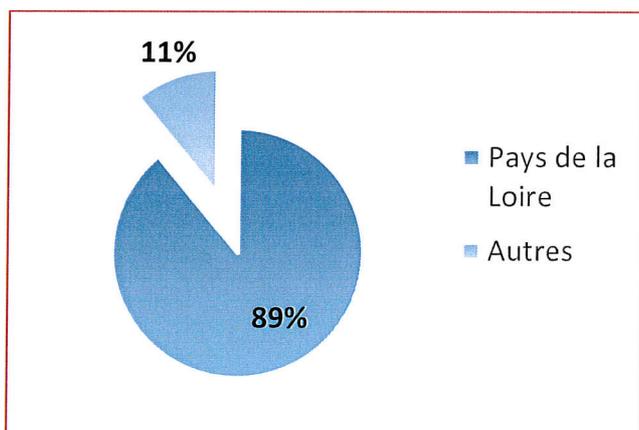
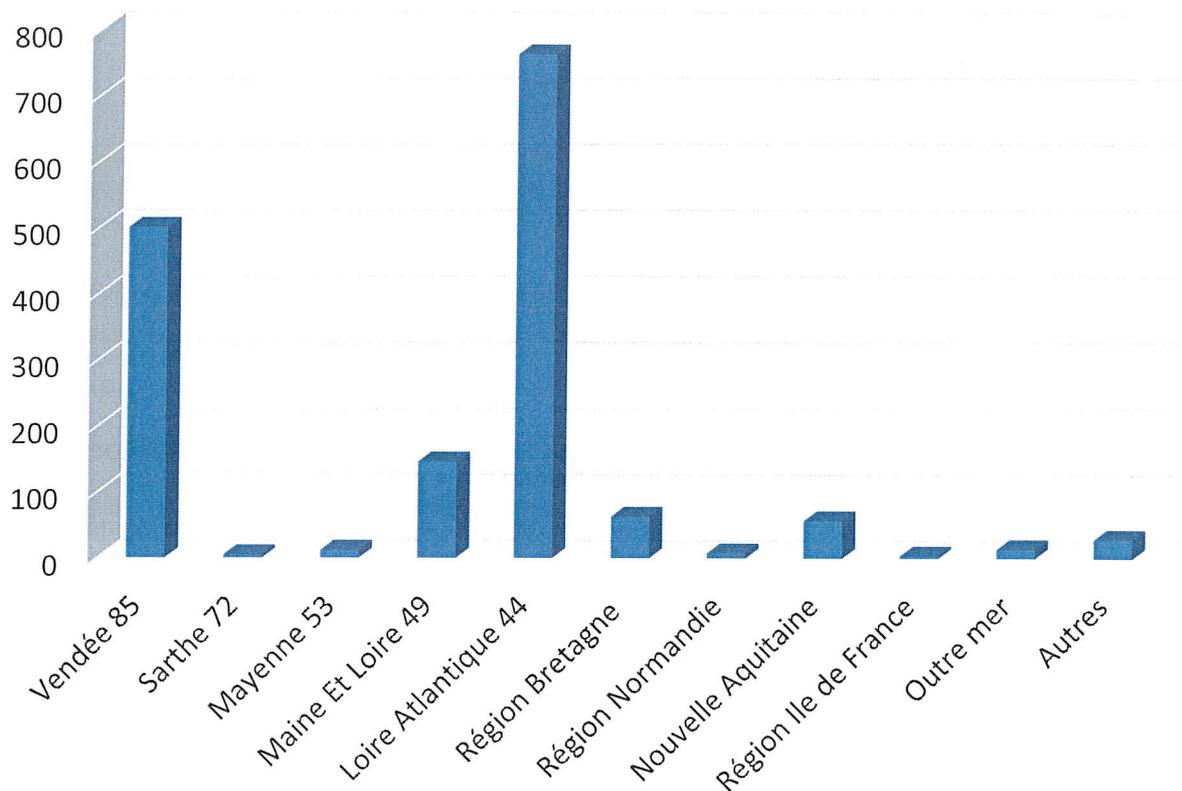
Répartition hommes / femmes



Répartition par tranche d'âge



Répartition géographique



ADMISSIBILITÉ

I - Libellé des épreuves

Les épreuves ont consisté en :

⇒ CONCOURS EXTERNE - deux épreuves d'admissibilité :

- ⇒ La rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur des notions générales relatives aux missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales (Durée : 3 H ; coefficient 1) ;
- ⇒ Des réponses à une série de questions portant, au choix du candidat lors de son inscription, sur l'un des domaines suivants (Durée : 3 H ; coefficient 1) :
 - a) Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales ;
 - b) Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales ;
 - c) L'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales ;
 - d) Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales.

⇒ CONCOURS INTERNE - une épreuve d'admissibilité :

L'épreuve consiste en la rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'un des domaines suivants, au choix du candidat lors de son inscription (Durée : 3 H ; coefficient 1) :

- a) Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales ;
- b) Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales ;
- c) L'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales ;
- d) Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales.

II - Déroulement des épreuves

★ Lieu de déroulement :

Elles se sont déroulées le 3 octobre 2019 :

- au Parc des Expositions de la Meilleraie à CHOLET,
- et à la Maison des Communes, pour 11 candidats bénéficiant d'un tiers temps ou d'un aménagement particulier.

★ Sujets nationaux :

Le Centre de Gestion de la Vendée a opté pour des sujets nationaux.

★ Notation :

- Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant.
- Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.
- Les épreuves écrites sont anonymes. Chaque copie est corrigée par deux correcteurs.

III - Présence des candidats

★ Chiffres des épreuves écrites :

	EXTERNE	INTERNE	TOTAL
Admis à concourir	579	1 022	1 601
Présents aux épreuves écrites	286	707	993
Absents	50.60 %	30.82 %	37.98 %

Le taux d'absentéisme le plus élevé se situe en externe (50.60 %) alors que l'absentéisme global est de 37.98 %.

IV - Rupture d'anonymat

2 copies ont présenté un signe distinctif et ce, malgré les instructions consignées dans le règlement général des concours indexé au dossier d'inscription, portées sur les sujets et rappelées au micro le jour des épreuves écrites.

En vertu de l'article 10 du décret n° 2012-942 du 1^{er} août 2012 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des rédacteurs territoriaux, le jury a décidé d'annuler ces deux copies et ainsi de leur attribuer la note de 0/20.

V - Résultats de l'admissibilité

★ Moyennes des épreuves écrites :

EXTERNE		
Note générale	7.95	7.95
Questions Action sociale	8.02	7.57
Questions Droit civil	6.78	
Questions Droit public	7.45	
Questions Finances	7.70	

INTERNE		
Note Action sociale	8.03	8.52
Note Droit civil	9.00	
Note Droit public	8.14	
Note Finances	9.32	

★ Seuils d'admissibilité :

Après délibération, le jury admet aux épreuves d'admission les candidats ayant obtenu une moyenne au moins égale à :

- 9.50/20 pour le concours externe, soit 84 candidats admissibles,
- 12.00/20 pour le concours interne, soit 108 candidats admissibles,

Soit 192 candidats admissibles au total.

ADMISSION

I - Libellé des épreuves

Les épreuves ont consisté en :

⇒ CONCOURS EXTERNE - un entretien :

⇒ Point de départ : un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel

⇒ But : permettre au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à exercer ses fonctions, sa motivation et son aptitude à assurer les missions dévolues au cadre d'emplois
(Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

⇒ CONCOURS INTERNE - un entretien :

⇒ Point de départ : un exposé du candidat sur les acquis de son expérience

⇒ But : permettre au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois
(Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

II - Déroulement des épreuves

★ Lieu de déroulement :

Elles se sont déroulées les 3, 4 et 5 mars 2020 à la Maison des Communes, à LA ROCHE SUR YON.

★ Nombre de groupes d'examineurs et leur composition :

Les 192 candidats admissibles ont été reçus par 6 groupes d'examineurs. Chaque groupe était constitué de 3 personnes :

- 1 élu local,
- 1 fonctionnaire territorial,
- 1 personne qualifiée.

★ Grille de notation :

Afin de garantir un égal traitement de l'ensemble des candidats, le jury de ce concours a adopté la grille d'entretien suivante :

I- Présentation et aptitude à communiquer	4 points
II- Aptitude à exercer les missions incombant au cadre d'emplois	12 points
III- Motivations	4 points

III - Présence des candidats

★ Chiffres des épreuves orales :

	EXTERNE	INTERNE	TOTAL
Admissibles	84	108	192
Présents aux épreuves orales	81	104	185
Absents	3.57 %	3.70 %	3.65 %

IV - Résultats d'admission

★ Moyenne des épreuves orales :

	EXTERNE	INTERNE
NOTE la plus haute	17.75	18.00
NOTE la plus basse	7.00	5.00
NOTE éliminatoire	0	0
Nbre notes < 10	15	34
Moyenne oral par type de concours	12.45	11.69
Nbre de candidats présents	81	104

★ Moyennes générales du concours (écrit + oral) :

	EXTERNE	INTERNE
MOYENNE la plus haute	15.71	16.00
MOYENNE la plus basse	9.00	9.00
NBRE MOYENNE < 10	11	8
Moyenne générale par type de concours	11.69	12.43

★ Transferts de postes et seuils d'admission :

Après délibération, le jury n'a pas attribué la totalité des postes initialement ouverts au concours externe. La moyenne a été arrêtée à 11.42/20.

En conséquence et en application des dispositions du décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et notamment de son article 10, le jury décide de modifier la répartition des postes entre les concours externe et interne et de transférer 4 postes du concours externe vers le concours interne.

La nouvelle répartition des postes est donc la suivante :

EXTERNE	INTERNE	TOTAL
46	54	100

Après délibération, le jury a fixé les seuils d'admission de la manière suivante :

- ⇒ Concours externe : moyenne $\geq 11.42/20$; 46 candidats admis,
- ⇒ Concours interne : moyenne $\geq 12.38/20$; 54 candidats admis.

Soit 100 candidats admis.

BILAN 2019

Type	Postes	Inscrits	Admis à concourir	Absents	Présents	Admissibles	Seuils admissibilité	Admis	Seuils admission
Externe	50	610	579	293	286	84	9.50	46	11.42
Interne	50	1 047	1 022	315	707	108	12.00	54	12.38
TOTAL	100	1 657	1 601	608	993	192	-	100	-

COMPARAISON AVEC LES ANNÉES PRÉCÉDENTES

CONCOURS DE REDACTEUR TERRITORIAL SESSIONS 2013, 2015, 2017 ET 2019 (CDG 85 ET 44)							
	Inscrits	Postes ouverts	Présents à l'écrit	Admissibles	Seuil d'admissibilité sur 20	Admis	Seuil d'admission sur 20
2013							
Rédacteur CDG 85 (Convention CDG 44)	2 153	150	1 400	278		150	
<i>Externe</i>	751	60	366	104	9.00	58	10.96
<i>Interne</i>	1 282	75	948	143	11.25	77	11.82
<i>3^e concours</i>	120	15	86	31	11.25	15	11.63
2015							
Rédacteur CDG 85 (Convention CDG 44)	2 003	110	1 157	232		110	
<i>Externe</i>	779	44	376	92	10.50	38	12.00
<i>Interne</i>	1 089	55	692	116	11.25	60	11.88
<i>3^e concours</i>	135	11	89	24	11.50	12	12.75
2017							
Rédacteur CDG 85 (Convention CDG 44)	1 968	160	1 173	276		159	
<i>Externe</i>	651	67	315	86	9.50	54	11.00
<i>Interne</i>	1 205	80	786	163	11.00	92	11.50
<i>3^e concours</i>	112	13	72	27	10.00	13	11.50
2019							
Rédacteur CDG 85 (Convention CDG 44)	1 657	100	993	192		100	
<i>Externe</i>	610	50	286	84	9.50	46	11.42
<i>Interne</i>	1 047	50	707	108	12.00	54	12.38

Fait à La Roche sur Yon, le 25 août 2020

La Présidente du jury



Isabelle VOLLLOT

